



Pleyben le 4 janvier 1886.

Monsieur et très honorables messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les
Renseignements demandés dans la Circulaire de
Monsieur du 28. Décembre d'or.

Deux instituteurs d'écoles primaires durent
autorisés dans la paroisse de Pleyben, savoir le sieur
péron, du 2^e degré, nouvellement installé, ayant 24 Elèves
Et Guillaume Le moal, du 3^e degré, ayant
54 Elèves.

il n'y a rien concernant les autres écoles.

peu de séjours, quoiqu'éloigné.
être dans un état d'espérance, le trouvant néanmoins
Bonne espérance. il y a beaucoup de faiblesse,
absence de goût pour le boire et le manger.

Ceci s'impute beaucoup.

Veuillez agréer,

Monsieur l'abbé,

Mes vœux de bonne année, beaucoup
de succès, Comme aussi l'assurance de
mes sentiments de respect et de cordialité.

J. G. Frantz